

## INVESTISSEMENT : CONCILIAPRÊT, UN SERVICE POUR RÉDUIRE SA DETTE IMMOBILIÈRE

24/06/2013

**Nouveau venu sur le marché, Conciliaprêt offre un service innovant permettant d'accompagner des personnes, mais aussi des PME et TPE, « piégées par le fardeau d'une dette immobilière devenue trop lourde à rembourser ».**

L'idée est née de l'expérience douloureuse d'abord, vécue par l'un des deux fondateurs, lui-même victime d'une opération immobilière qui a mal tourné ; puis heureuse, à travers la coopération avec le second, qui a permis d'éviter un désastre financier et un drame familial.

Qu'il s'agisse d'une résidence principale ou d'un investissement locatif, les causes d'une telle situation sont multiples, et pas toujours simples à établir. Le facteur humain peut y jouer un rôle important, et quand le constat en est fait, la victime est bien seule face à ses créanciers, et face à son entourage impuissant. Trouver une issue à cette situation anxiogène et parfois dramatique qui en résulte, telle est la mission que se sont fixée les fondateurs de la société.

Conciliaprêt propose ainsi de rechercher, avec le concours de spécialistes (avocats, juristes, experts immobiliers et financiers), une solution durable qui prenne en compte tous les tenants et aboutissants de la situation. « *L'accord négocié, obtenu grâce à la créativité des intervenants autant qu'à des arguments de fond, vise par exemple à réduire définitivement le montant de la dette. Au final, le but est bien de rassurer débiteurs et créanciers et de concilier les intérêts de chacun* », précisent les fondateurs.

Enfin, Conciliaprêt assure que « *outre des frais de dossier mineurs, la société prévoit de se rémunérer au prorata du succès de sa mission d'accompagnement, et une fois seulement qu'une solution pérenne a été entérinée par les parties* ».

**Ajouter un commentaire**